



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4
.3

Fascicules départementaux

l'Aveyron (12)



Octobre 2021

Présentation des fascicules départementaux

Une partie du porter à connaissance régional

Le présent fascicule départemental est une partie d'un porter à connaissance régional élaboré dans le cadre de la mise en œuvre en Occitanie de l'instruction relative à la planification territoriale et l'instruction des projets éoliens du 26 mai 2021 produit en septembre 2021, l'intégralité de ce document est téléchargeable sur le site Internet de la DREAL Occitanie.

Le document complet est composé de 5 parties :

- 1 Cadre général [et national] de l'exercice demandé (instruction, PPE, contexte national)
- 2 Etat des lieux de l'éolien et autres ENR en Occitanie au 1^{er} juin 2021
- 3 Identification des enjeux locaux
- 4 Fascicules départementaux
- 5 Boîtes à outils disponibles

Le contenu des fascicules départementaux

Pour en faciliter la lecture, le présent fascicule départemental comprend une première partie explicative du contexte de la démarche engagée, rassemble l'ensemble des données cartographiques élaborées au niveau régional présentées à l'échelle départementale puis en fonction des travaux menés dans le département, les éléments complémentaires, cartographiques ou pas, utiles à l'information de l'ensemble des acteurs sous la responsabilité des auteurs de ces travaux. Il est possible que certaines démarches engagées localement n'aient pas pu être intégrées dans le fascicule produit, il est alors proposé à celles et ceux qui le souhaiteraient d'adresser à la DREAL Occitanie, en charge pour le préfet de région de la mise en œuvre de cette instruction, tout document par écrit ou par mail à "consultation-eolien-occitanie@developpement-durable.gouv.fr"

Eléments de contexte

Cette partie constitue une synthèse des parties 1 à 3 du document complet de porter à connaissance.

La ministre de la transition écologique a transmis pour attribution aux Préfets de région (DREAL) le 26 mai 2021 une instruction relative à la planification territoriale et l'instruction des projets éoliens.

Cette instruction rappelle l'importance de développer l'éolien et la position de l'État à ce sujet. Elle demande aux Préfets de région de réaliser une cartographie des zones

favorables au développement de l'éolien afin de sécuriser l'atteinte des objectifs prévus par le décret relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour la période 2019-2028 et la généralisation des pôles éoliens. Chaque année, sera adressé à la DGEC et à la DGPR un bilan annuel du volume des autorisations (en nombre et en puissance) en cours d'instruction, délivrées, rejetées et refusées.

Cette instruction évoque en particulier six points :

1. Cartographie des zones favorables
2. Mise en place d'un pôle éolien dans chaque département ou région
3. Charte nationale de bonnes pratiques et renforcement de la concertation
4. Instruction des projets au regard des objectifs de protection de l'environnement et des paysages
5. Renforcer l'appropriation locale des projets éoliens
6. Information du public

Elle est accompagnée d'un document édité par le ministère de la transition écologique destiné à y voir plus clair sur l'éolien intitulé le vrai/faux sur l'éolien terrestre.

La seconde partie du porter à connaissance présente l'état des lieux de l'éolien en Occitanie en donnant en premier lieu des repères et des chiffres clés sur l'énergie ainsi que la production et la puissance installée dans les différentes filières d'énergie renouvelable. Listes et cartes des parcs en fonctionnement et autorisés, en instruction, rejetés, refusés et abandonnés constituent le cœur de cet état des lieux.

La troisième partie identifie les contraintes et enjeux qu'il convient de prendre en compte pour l'élaboration de la cartographie des zones favorables au développement de l'éolien terrestre. Après la description de ces contraintes et enjeux, des cartographies du gisement de vent, des contraintes liées aux habitations, aux radars et aux espaces naturels sont présentés puis des cartographies des enjeux liés à la biodiversité (avifaune et chiroptères), aux paysages (sites classés et inscrits) et au patrimoine (monuments historiques).

A la suite, des fascicules départementaux reprennent l'ensemble des cartographies des 2 parties précédentes à l'échelle départementale, puis une cinquième partie présente des outils mis à la disposition des acteurs pour les accompagner dans leurs projets éoliens. Les procédures réglementaires à appliquer sont décrites, l'intérêt des démarches de planification à diverses échelles, de concertation dès les phases amont sont rappelées les mesures de suivis et de contrôles sont précisées ainsi que des liens vers les ressources disponibles. Enfin, des extraits des anciens schémas régionaux de l'éolien Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon constituent la sixième partie portée à la connaissance des acteurs. Enfin, la plaquette de présentation du scénario REPOS du conseil régional termine cette partie.

Déclinaison dans le département des cartes et données régionales

Production et puissance installée dans le département par sources et par EPCI (tableaux et cartographie)

Cartographie et tableaux des parcs en fonctionnement, autorisés, en instruction, rejetés, refusés et abandonnés

Cartographie du gisement de vent

Cartographie des secteurs rédhibitoires liés aux habitations, aux radars, aux espaces naturels avec synthèse des zones rédhibitoires

Cartographie des enjeux biodiversité (avifaune et chiroptères), des parcs naturels régionaux et des enjeux paysagers et patrimoniaux

Cartographie illustrant le contenu des anciens schémas régionaux de l'éolien Midi Pyrénées (carte régionale) ou Languedoc-Roussillon (carte départementale)

Conclusion : appel à contributions

Par le présent document (l'ensemble du porter à connaissance régional et ce fascicule départemental), l'État porte à la connaissance de chacun les éléments d'information les plus utiles pour se forger une idée juste à la fois de l'ambition nationale en la matière, du contexte régional et des considérants indispensables à connaître pour établir la cartographie demandée des zones favorables au développement de l'éolien terrestre.

L'éolien, tant à terre qu'en mer, est clairement l'un des piliers de la transition écologique que la France doit réussir. Cette filière doit intégrer les grands enjeux d'adhésion de la population, d'intégration dans l'environnement, de compétitivité, de production d'électricité renouvelable, d'économie circulaire et de formation des nombreux emplois qu'elle peut générer.

Ce document vous invite donc à débattre, en responsabilité, sur la cartographie des zones favorables au développement de l'éolien que le préfet de région devra dans quelques mois établir.

Soyez remercié par avance pour vos contributions et propositions constructives.

Pour contribuer

Mail consultation-eolien-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Retrouvez tous les documents sur le site internet de la DREAL Occitanie

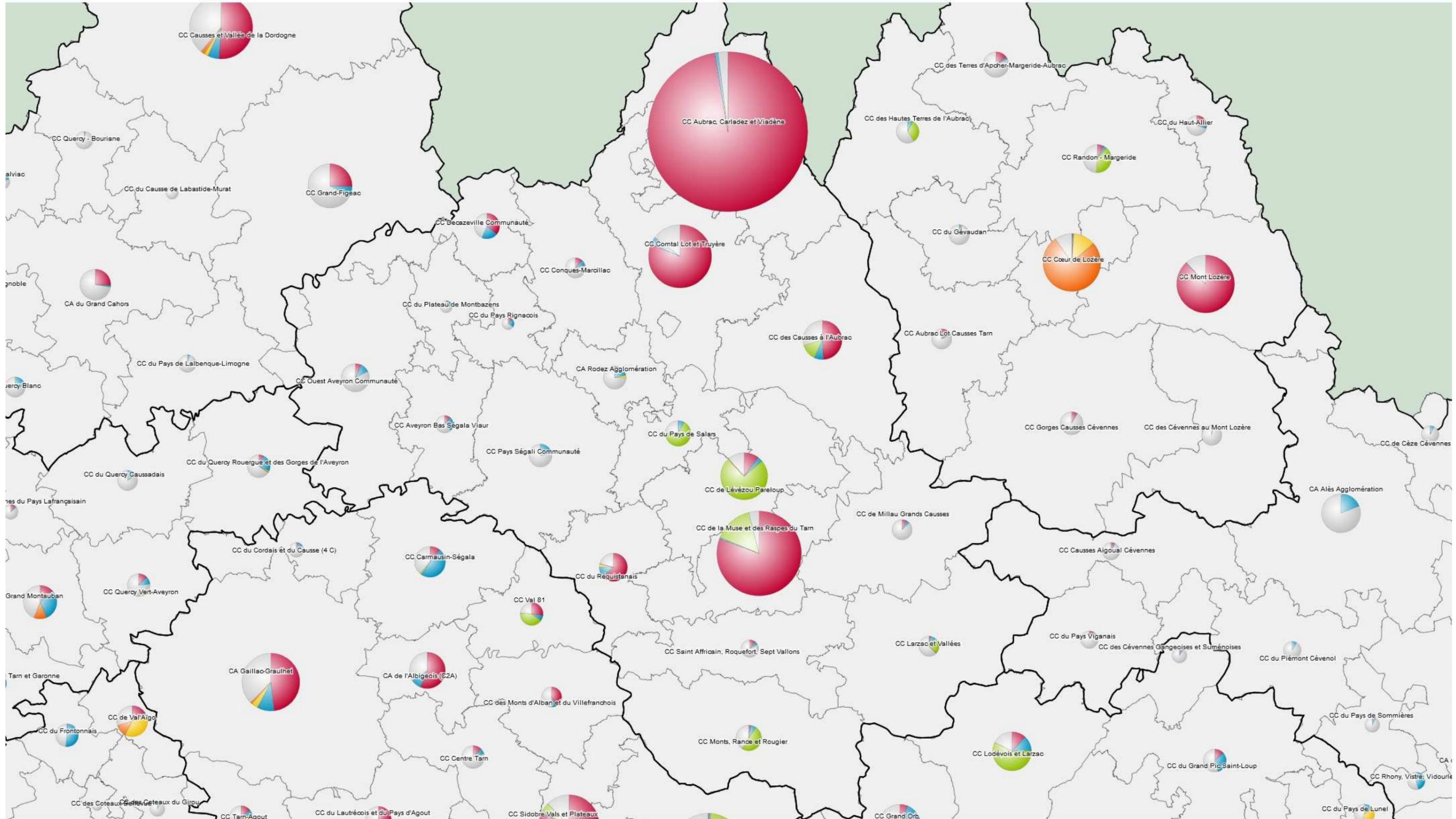
Libellé	Production EnR par source 2018 (MWh)					
	hydroélectricité	solaire	éolien	bioénergies électriques	bioénergies thermiques	bois énergie
CC Decazeville Communauté	28 666	16 119	0	0	0	34 288
CC Saint Affricain, Roquefort, Sept Vallons	4 966	2 755	0	0	0	37 218
CC Monts, Rance et Rougier	2 262	6 374	43 146	0	0	35 965
CC Aubrac, Carladez et Viadène	2 869 886	19 294	0	180	0	57 504
CC Grand-Figeac	61 823	17 288	0	0	0	161 633
CC Comtal Lot et Truyère	379 601	18 242	0	0	0	68 564
CC des Causses à l'Aubrac	95 683	14 824	26 482	0	0	56 854
CC Pays Ségali Communauté	306	14 097	0	0	0	49 478
CC Ouest Aveyron Communauté	6 705	10 062	0	0	0	78 139
CA Rodez Agglomération	663	13 527	0	2 526	0	49 487
CC du Réquistanais	63 556	12 096	0	3 352	715	20 715
CC de Millau Grands Causses	3 899	2 437	0	0	0	42 268
CC du Pays Rignacois	2 614	4 828	0	0	0	14 175
CC Conques-Marcillac	5 711	4 465	0	0	0	37 507
CC du Pays de Salars	281	6 604	58 346	0	0	21 644
CC du Plateau de Montbazens	984	4 161	0	0	0	18 247
CC de Lévézou Pareloup	28 618	9 240	204 594	1 211	689	31 977
CC Aveyron Bas Ségala Viaur	4 228	9 105	0	0	0	22 406
CC Larzac et Vallées	1 716	5 359	12 342	0	475	33 119
CC de la Muse et des Rases du Tarn	660 821	4 380	121 449	0	0	32 352
TOTAL	4 222 989	195 257	466 359	7 269	1 879	903 540

Source OREO 2018

Libellé	Puissance installée EnR par sources 30 juin 2021 (KW)			
	bioénergies	hydraulique	solaire	éolien
CC Decazeville Communauté	0	10 250	13 479	0
CC Saint Affricain, Roquefort, Sept Vallons	0	990	3 826	13 800
CC Monts, Rance et Rougier	0	560	9 206	37 100
CC Aubrac, Carladez et Viadène	526	1 561 992	20 910	0
CC Comtal Lot et Truyère	0	181 350	22 363	0
CC des Causses à l'Aubrac	0	43 614	20 166	9 400
CC Pays Ségali Communauté	0	150	16 671	0
CC Ouest Aveyron Communauté	0	2 615	12 963	0
CA Rodez Agglomération	350	155	14 302	0
CC du Réquistanais	500	18 900	15 068	0
CC de Millau Grands Causses	0	819	3 249	0
CC du Pays Rignacois	0	825	6 743	0
CC Conques-Marcillac	0	2 530	6 423	0
CC du Pays de Salars	0	175	7 831	57 400
CC du Plateau de Montbazens	0	340	5 579	0
CC de Lévézou Pareloup	637	11 260	11 980	99 000
CC Aveyron Bas Ségala Viaur	0	1 600	10 252	0
CC Larzac et Vallées	0	410	5 815	14 100
CC de la Muse et des Rases du Tarn	0	525 610	6 047	55 510
TOTAL	2 013	2 364 145	212 873	286 310

Source : Registre ODRE 2021

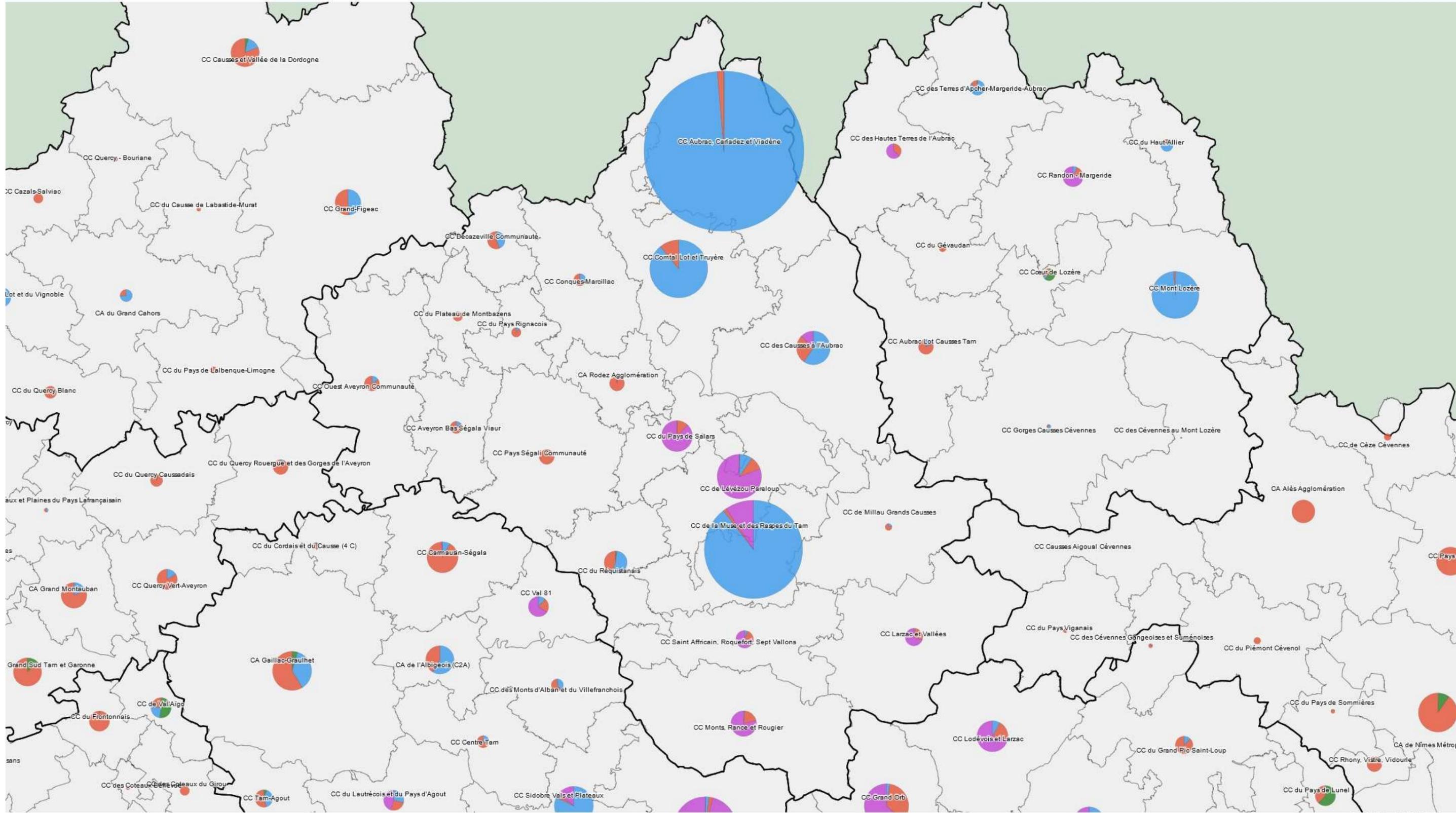
Production EnR par source, 2018 (MWh) - Source : OREO



Z:\TRAVAIL\RESERVE\5_Territoir\Cartes\Projet_Ogis\III-2_ProductionEnR.qgz

© DREAL Occitanie 2021 - IGN Admin Express

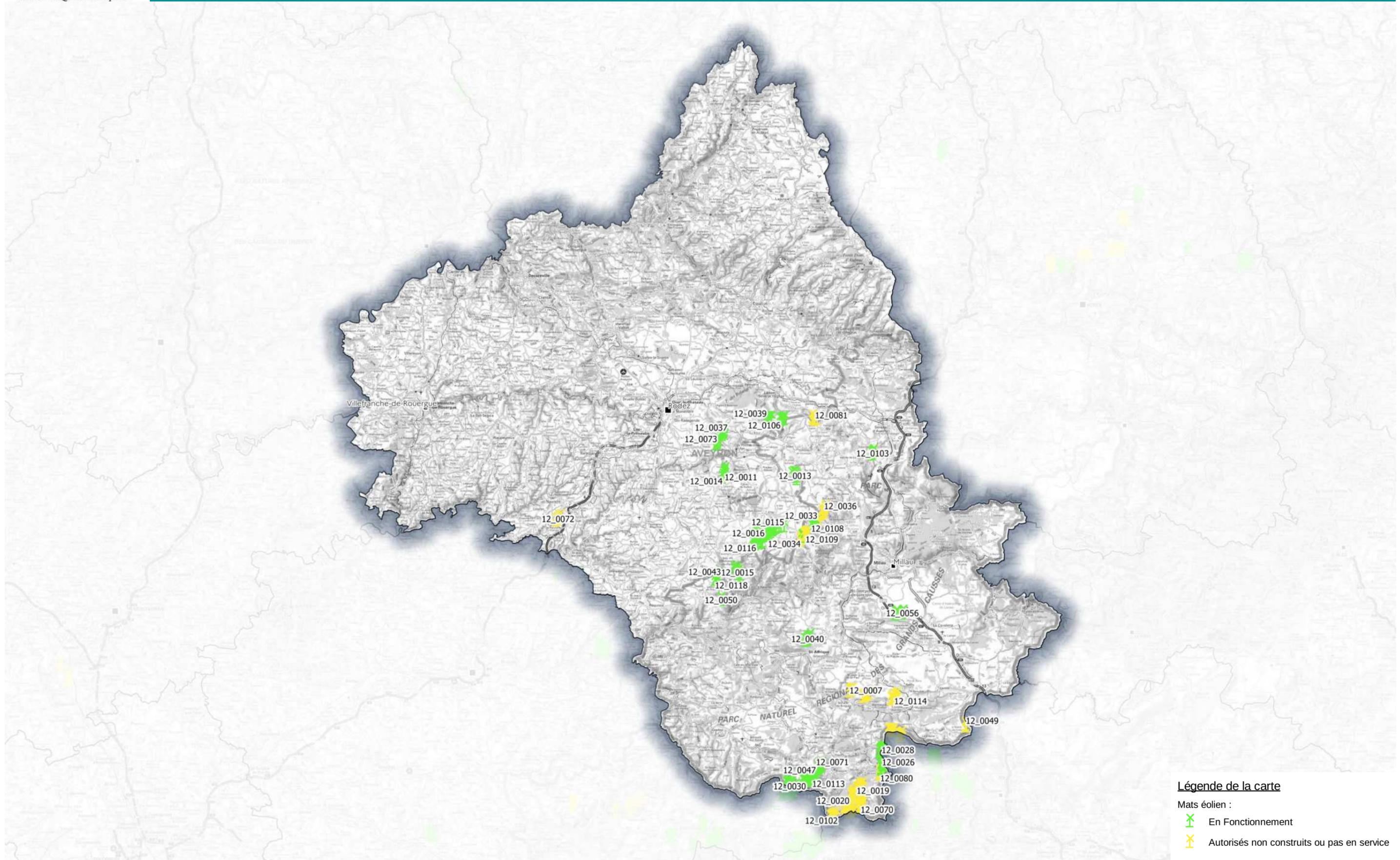
Répartition des puissances installées EnR électriques au 30 juin 2021 (kW) - Source : Registre - ODRE Open data



Z:\TRAVAIL\RESERVE\15_TerrEol_Cartes\Projet_Ogis\III-3bis_PuissanceInstalleeElectriqueENR.qgz

Liste des parcs autorisés

id_parc	commune	parc	exploitant	décision	Nb de mâts	puissance	repowering
12_0007	Saint-Félix-de-Sorgues	SAINT-FÉLIX-DE-SORGUES	LES EOLIENNES DE SAINT-FELIX-DE-SORGUES	2010-10-04	12	37.20	
12_0011	Pont-de-Salars	CANET DE SALARS	RDE	2006-03-06	4	8.00	
12_0013	Ségur	SÉGUR (VIAROUGE)	CENTRALE EOLIENNE DE SEGUR	2004-11-29	6	12.00	
12_0014	Canet-de-Salars	CANET DE SALARS	RDE	2006-03-06	2	4.00	
12_0015	Ayssènes, Le Truel	AYSSÈNES	EDP RENEWABLES FRANCE	2006-07-18	8	12.00	
12_0016	Salles-Curan	SALLES CURAN - LA PLANE	PARC EOLIEN DE SALLES CURAN	2005-09-09	20	60.00	
12_0019	Mélagues	MÉLAGUES 2	ENERGIE HAUT DOURDOU	2012-02-17	14	28.00	
12_0020	Arnac-sur-Dourdou	HAUT DOURDOU	ENERGIE HAUT DOURDOU	2012-02-17	5	10.00	
12_0026	Tauriac-de-Camarès	ROUSTANS I	TAURIAC ENERGIE	2012-02-17	5	11.50	
12_0028	Montagnol	HAUTES-FAGES	MONTAGNOL ENERGIE	2012-02-17	8	18.40	
12_0029	Murasson	PLO DE LA ROUQUETTE - MURATEL	VALECO	2009-06-19	5	11.50	
12_0030	Peux-et-Couffouleux	BOIS DE MERDELOU	FERME EOLIENNE BOIS DE MERDELOU	2010-10-04	7	16.00	
12_0033	Castelnau-Pégayrols	FORET DE BOULTACH	CENTRALE EOLIENNE DE LA FORET DE BOULTACH	2017-06-01	4	9.20	
12_0034	Castelnau-Pégayrols	CANDALES	CENTRALE EOLIENNE DE CANDALES	2017-06-01	3	6.90	
12_0036	Saint-Beauzély	SAINT-BEAUZÉLY	CENTRALE EOLIENNE LE RAJAL	2014-06-13	5	11.50	
12_0037	Flavin	LA BOULESTE	BORALEX ENERGIE VERTE	2006-07-18	5	10.00	
12_0039	Arques	ARQUES 1	EOLIENNES ARQUES 1	2009-06-19	4	8.00	
12_0040	Saint-Affrique	SOUTETS / FAYDUNES	CENTRALE EOLIENNE DES SOUTETS	2010-06-23	6	14.10	
12_0041	Murasson	PLO DE LA ROUQUETTE - MURASSON	VALECO	2009-06-19	1	2.30	
12_0043	Lestrade-et-Thouels	LESTRADE	EOLIENNES LESTRADE	2006-07-12	4	9.20	
12_0047	Peux-et-Couffouleux	MERDELOU ET FONTANELLES	SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA CENTRALE EOLIENNE DE FONTANELLES (SECEF)	1999-12-13	6	7.80	
12_0048	Camarès	AUPIAC	AUPIAC DIVERSIFICATION	2002-08-02	2	0.55	
12_0050	Broquiès	BROQUIÈS	M. GENIEYS	2004-01-22	2	1.70	
12_0052	Castelnau-Pégayrols	PUECH	CENTRALE EOLIENNE DU PUECH	2004-06-29	5	11.50	
12_0056	Lapanouse-de-Cernon	LA BAUME	CEPE DE LA BAUME	2012-09-05	6	13.20	
12_0068	Cornus	CORNUS	Mr BESSIERE Mr VIDAL	2012-04-18	1	0.90	
12_0070	Mélagues	MÉLAGUES LE FERRIO	RAZ ENERGIE 2	2014-01-20	14	32.20	
12_0071	Brusque, Camarès, Peux-et-Couffouleux	SEGALASSES	SEGALASSES ENERGIE	2015-03-31	7	21.00	
12_0072	Naucelle	NAUCELLE LA SOUQUE	RAZ ENERGIE 7	2016-04-08	0	10.00	
12_0073	Flavin	LA BOULESTE II	EDPR FRANCE HOLDING	2016-08-09	5	11.00	
12_0080	Tauriac-de-Camarès	PRINQUIES	VALECO	2021-03-24	5	15.00	
12_0081	Gaillac-d'Aveyron	MAZIBRAN	ARKOLIA	2019-11-05	5	4.10	
12_0102	Arnac-sur-Dourdou	ARNAC-SUR-DOURDOU	FERME EOLIENNE D'ARNAC SUR DOURDOU	2020-04-30	6	18.00	
12_0103	Sévérac d'Aveyron	MONTFRECH	ESCO	2006-06-21	4	9.40	
12_0106	Arques	ARQUES 2	EOLIENNES ARQUES 2	2009-06-19	4	8.00	
12_0107	Arques	ARQUES 3	EOLIENNES ARQUES 3	2009-06-19	3	6.00	
12_0108	Castelnau-Pégayrols	LES PINS	CENTRALE EOLIENNE DES PINS	2004-06-29	1	2.30	
12_0109	Castelnau-Pégayrols	DES PLOS	CENTRALE EOLIENNE DES PLOS	2004-06-29	5	11.50	Objet du repowering
12_0110	Castelnau-Pégayrols	LA FAGE	CENTRALE EOLIENNE DE LA FAGE	2004-06-29	2	4.60	
12_0113	Peux-et-Couffouleux	MERDELOU	SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA CENTRALE EOLIENNE DU MERDELOU (SECEM)	1999-12-13	6	7.80	
12_0114	Marnhagues-et-Latour, Saint-Beaulize	PLO DEL MONTAL	ENGIE GREEN PLO DEL MONTAL	2012-07-26	8	18.40	
12_0115	Salles-Curan	CABREIRENS	PARC EOLIEN DE CABREIRENS	2005-09-09	4	12.00	
12_0116	Salles-Curan	PUECH DE NEGRE	PARC EOLIEN DE PUECH NEGRE	2005-09-09	3	9.00	
12_0117	Salles-Curan	CALSIGAS	EOLIENNES DE CALSIGAS	2005-09-09	2	6.00	
12_0118	Lestrade-et-Thouels	LESTRADE-ET-THOUELS	EOLIENNE CITOYENNE LESTRADE	2006-07-07	1	2.30	
12_0122	Castelnau-Pégayrols	DES PLOS	CENTRALE EOLIENNE DES PLOS	2021-05-17	5	11.55	Issu du repowering
12_0123	Tauriac-de-Camarès	ROUSTANS II	TAURIAC ENERGIE	2012-02-17	3	6.90	
12_0125	Fondamente	FONDAMENTE 2	FERME EOLIENNE PLO D'AMOURS	2012-02-17	6	18.00	



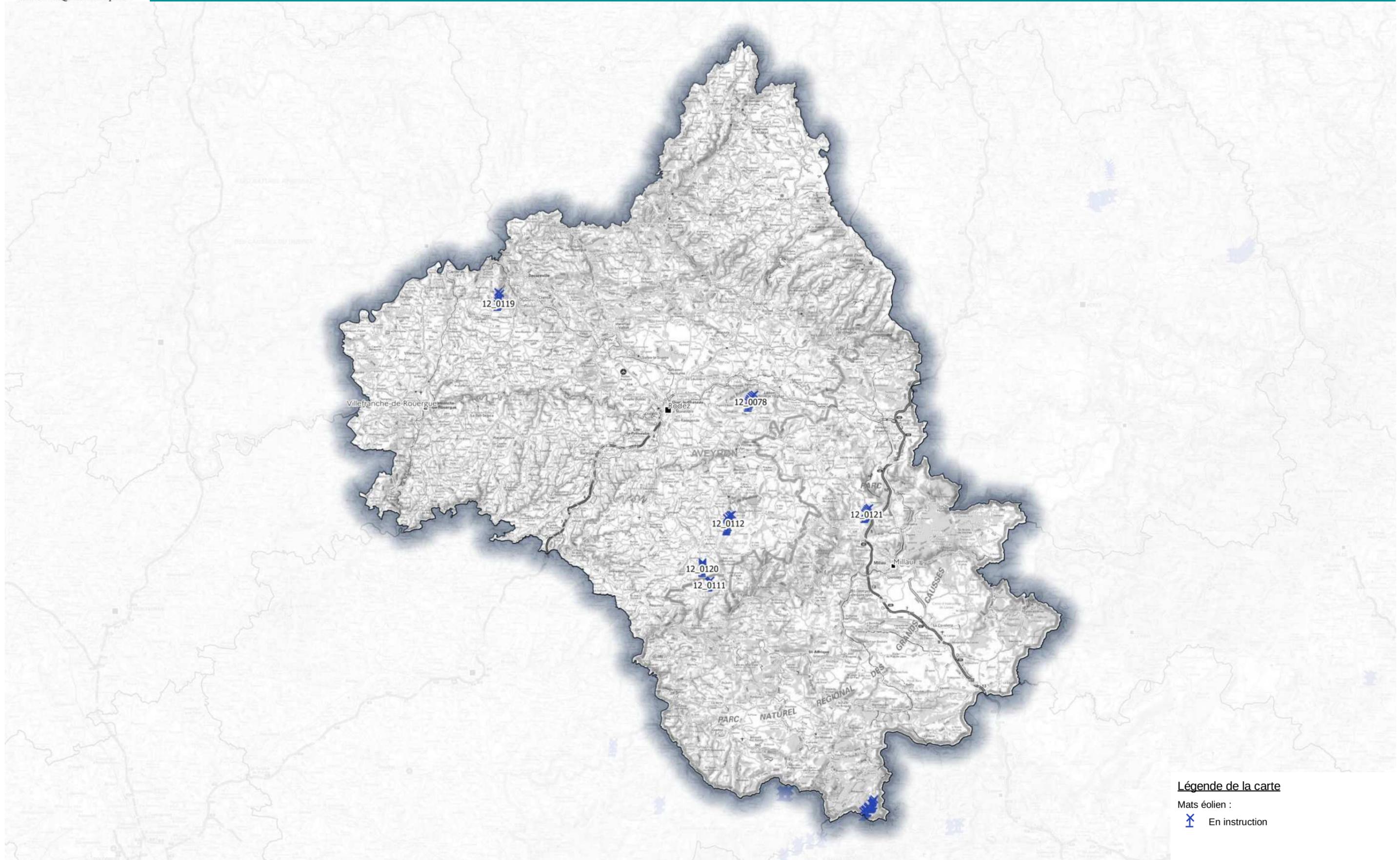
Légende de la carte

- Mats éolien :
- En Fonctionnement
 - Autorisés non construits ou pas en service



Liste des parcs en instruction

id_parc	commune	parc	exploitant	dépôt	mâts_de mandés	puissance
12_0078	Bertholène	BERTHOLENE PALANGES	VENTS D'OC CENTRALE D'ENERGIE RENOUVELABLE 12	2015-06-09	6	12.00
12_0111	Lestrade-et-Thouels	LESPIGUE	PARC EOLIEN DE LES-TRADE-ET-TOUELS	2019-09-12	3	9.00
12_0112	Salles-Curan	LEVEZOU-PARELOUP	PARC EOLIEN LEVEZOU-PARELOUP	2019-12-24	8	28.80
12_0119	Galgan	GALGAN	EOLIENNES DE GALGAN	2020-09-30	5	11.00
12_0120	Durenque	PUECH DE SENRIERES	PARC EOLIEN ARZENC-DE-RNDON	2020-09-28	4	16.80
12_0121	Verrières	VERRIERES	V'EOL	2021-01-11	5	20.00
12_0124	Mélagues	THALIS	THALIS EOLIEN ENERGIE	2021-09-02	11	39.60



Légende de la carte

Mats éolien :

 En instruction

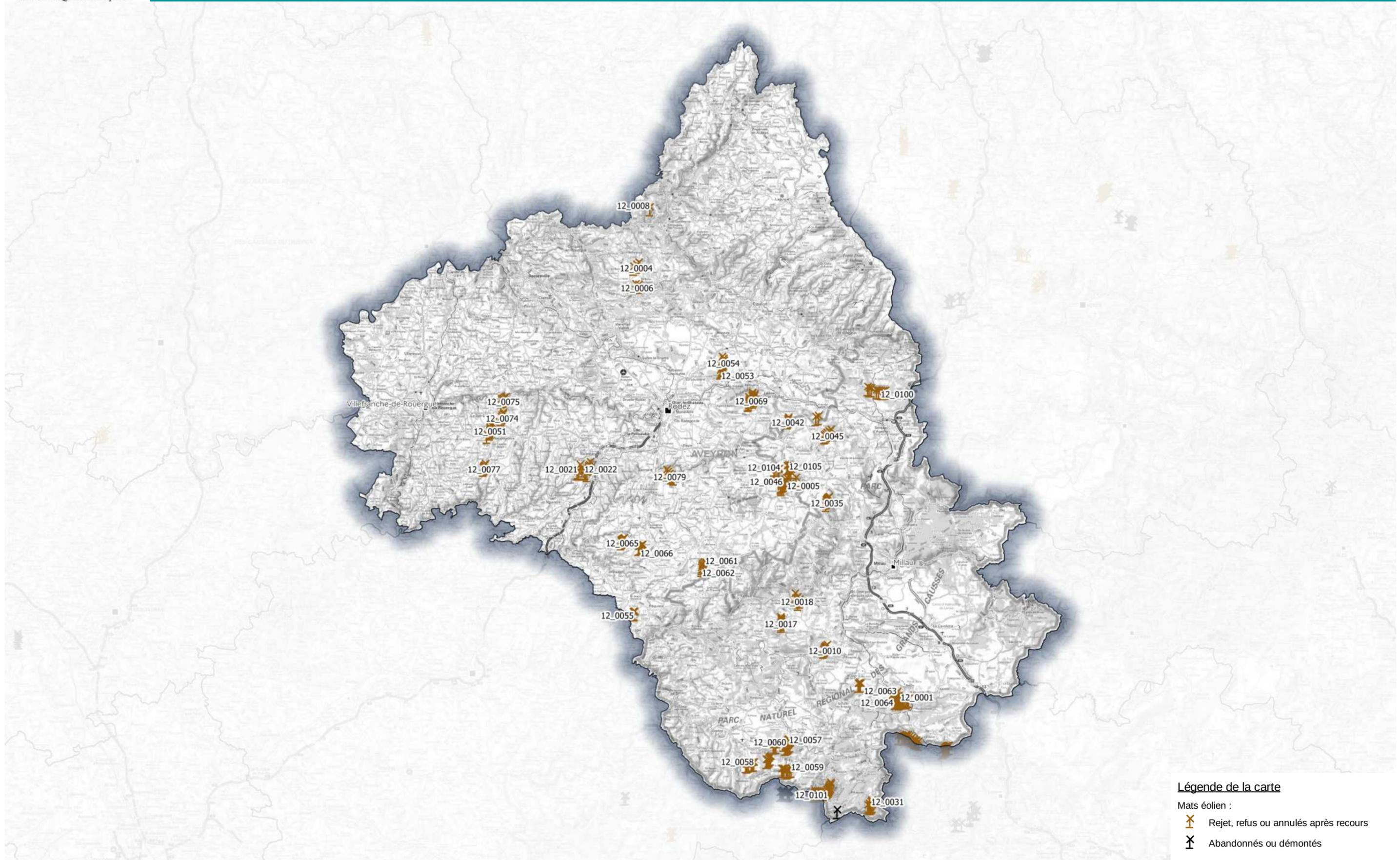


Liste des projets rejetés et refusés

id_parc	commune	parc	exploitant	décision	Nb de mâts	puissance
12_0001	Fondamente	FONDAMENTE1	AVENIR DES MOULINS	2011-09-27	21	48.30
12_0004	Saint-Félix-de-Lunel	SAINT-FELIX-DE-LUNEL	GAMESA	2007-05-26	3	6.00
12_0005	Curan	CURAN	ERELIS	2006-09-04	1	2.00
12_0006	Pruines	PRUINES	GAMESA	2007-05-26	2	4.00
12_0008	Le Fel	LE FEL	GAMESA	2007-07-02	1	2.00
12_0010	Saint-Affrique	SAINT-AFFRIQUE1	RDE	2014-01-06	5	8.00
12_0017	Les Costes-Gozon	LES COSTES GOZONS	NEO GALIA	2012-04-18	5	9.00
12_0018	Saint-Rome-de-Tarn	SAINT ROME DE TARN	NEO GALIA	2012-04-18	5	10.00
12_0021	Gramond	GRAMOND	ENERGIES DU MIDI	2002-10-25	3	4.50
12_0022	Quins	QUINS	ENERGIES DU MIDI	2002-10-25	7	10.50
12_0031	Mélagues	MÉLAGUES	VALECO	2007-01-01	5	15.00
12_0032	Mélagues	MÉLAGUES	VALECO	2007-01-01	2	6.00
12_0035	Saint-Laurent-de-Lévézou	SAINT-LAURENT-DE-LÉVÉ-ZOU	THEOLIA	2014-06-13	6	12.00
12_0045	Vézins-de-Lévézou	VÉZINS-DE-LÉVÉZOU	MATIERE	2007-06-26	5	10.00
12_0046	Curan	CURAN	RDE	2007-01-10	7	14.00
12_0049	Cornus	CORNUS	ESCANDORGUE ENERGIE	2002-10-15	3	2.40
12_0051	La Capelle-Bleys	LA CAPELLE-BLEYS	SIFF/EDM	2003-12-16	8	12.00
12_0053	Montrozier	MONTROZIER	VENTURA	2004-11-29	4	10.00
12_0054	Bozouls	BOZOULS	VENTURA	2004-11-29	4	10.00
12_0055	Saint-Jean-Delnous	SAINT-JEAN-DELNOUS	ENSELIA	2004-11-22	3	3.90
12_0057	Camarès	CAMARÈS	EOLIENNES DE MOUNES	2005-05-21	2	6.00
12_0058	Murasson	MURASSON	EOLIENNES DE MOUNES	2005-05-21	6	18.00
12_0059	Peux-et-Couffouleux	PEUX-ET-COUFFOULEUX	EOLIENNES DE MOUNES	2005-05-21	1	3.00
12_0060	Mounes-Prohencoux	MOUNES-PROHENCOUX	EOLIENNES DE MOUNES	2005-05-21	24	72.00
12_0061	Alrance	ALRANCE	RDE	2006-12-01	2	4.00
12_0062	Durenque	DURENQUE	RDE	2006-12-01	4	8.00
12_0063	Saint-Beaulize	SAINT-BEAULIZE	COMPAGNIE DU VENT	2007-02-21	4	6.00
12_0064	Marnhagues-et-Latour	MARNHAGUES-ET-LATOURE	COMPAGNIE DU VENT	2007-02-21	11	16.50
12_0065	Rullac-Saint-Cirq	RULLAC-SAINT-CIRQ	GAMESA	2007-05-29	5	10.00
12_0066	La Selve	LA SELVE	GAMESA	2007-05-29	5	10.00
12_0069	Bertholène	BERTHOLÈNE	VENTS D'OC CENTRALE D'ENERGIE RENOUVELABLE 12	2012-10-10	11	22.00
12_0074	Rieupeyroux	RIEUPEYROUX LA GRIFOULIERE	EOLIEN AVEYRON SEGALA VIAUR	2015-12-24	4	8.00
12_0075	Prévinquières, Rieupeyroux	PREVINQUIERES LA BONELLE	EOLIENNES DE LA BONELLE	2015-12-24	4	4.00
12_0077	La Salvetat-Peyralès	LA SALVETAT PEYRALES LE RECH	EOLIENNES DU RECH	2015-12-24	4	8.00
12_0079	Comps-la-Grand-Ville	COMPS	FERME EOLIENNE DE COMPS	2016-02-08	5	16.50
12_0100	Saint-Saturnin-de-Lenne	LES RESSÉS-CASTELETS	CENTRALE EOLIENNE DE COMBELONGUE	2018-06-14	8	24.00
12_0101	Arnac-sur-Dourdou, Brusque	LA BARAQUE - LA CAN	FERME EOLIENNE DE LA BARAQUE	2019-11-29	8	24.00
12_0104	Prades-Salars	PRADES-SALARS	FERME EOLIENNE DE PRADES-SALARS	2019-04-30	5	15.00
12_0105	Ségur	VIAROUGE 2	FERME EOLIENNE VIAROUGE 2	2019-04-30	7	15.40

Parc abandonné

id_parc	commune	parc	exploitant	décision	Nb de mâts	puissance
12_0042	Ségur	SÉGUR	EOLIENNES DE SEGUR	2009-06-19	3	7.26



Légende de la carte

Mats éolien :

-  Rejet, refus ou annulés après recours
-  Abandonnés ou démontés

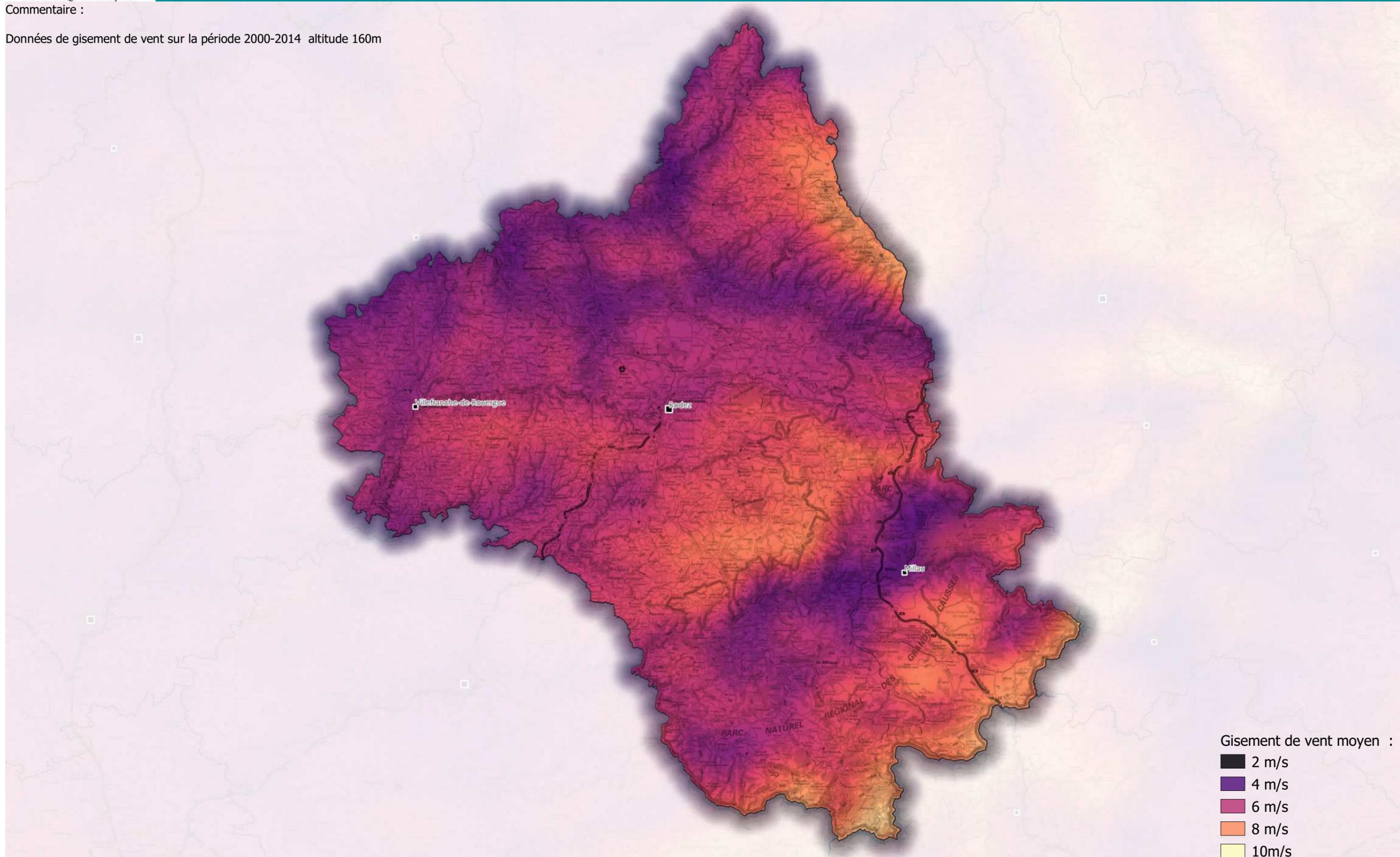




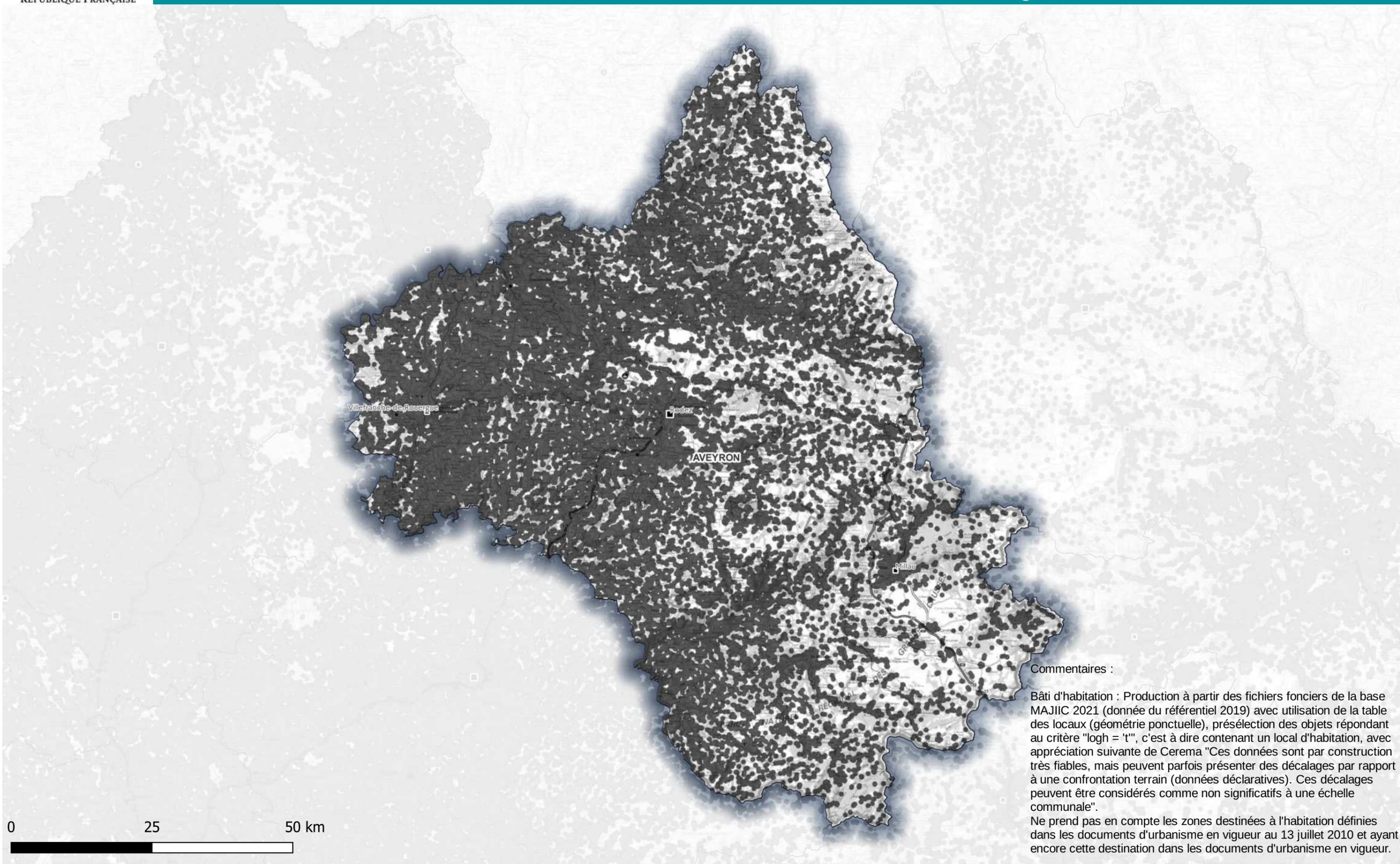
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commentaire :

Données de gisement de vent sur la période 2000-2014 altitude 160m



Z:\TRAVAIL\RESERVE\5_TerrEol_Cartes\Projet_Ogis\N-GisementVent.qgz



Commentaires :

Bâti d'habitation : Production à partir des fichiers fonciers de la base MAJIC 2021 (donnée du référentiel 2019) avec utilisation de la table des locaux (géométrie ponctuelle), présélection des objets répondant au critère "logh = 't'", c'est à dire contenant un local d'habitation, avec appréciation suivante de Cerema "Ces données sont par construction très fiables, mais peuvent parfois présenter des décalages par rapport à une confrontation terrain (données déclaratives). Ces décalages peuvent être considérés comme non significatifs à une échelle communale".

Ne prend pas en compte les zones destinées à l'habitation définies dans les documents d'urbanisme en vigueur au 13 juillet 2010 et ayant encore cette destination dans les documents d'urbanisme en vigueur.

0 25 50 km



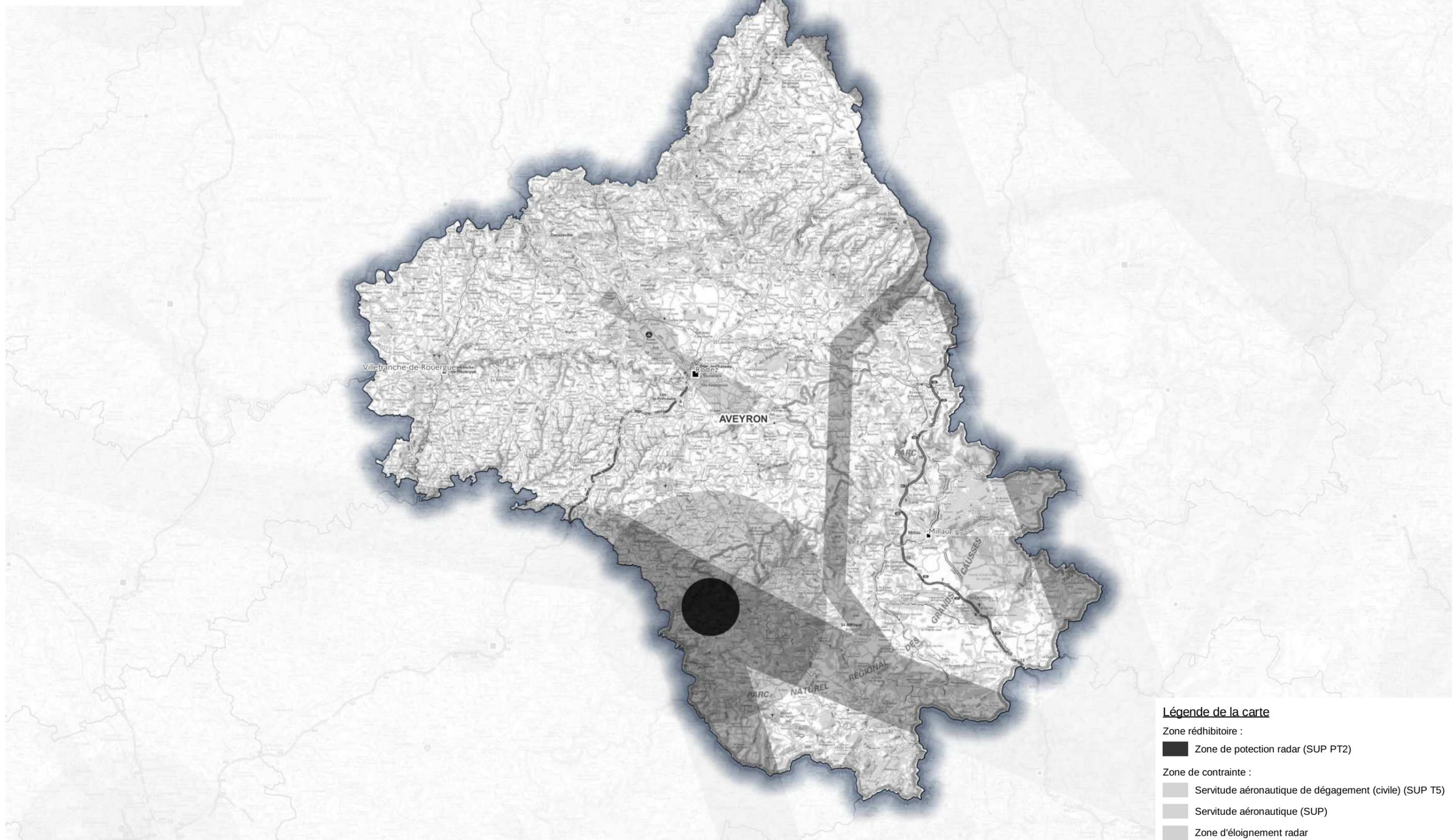
Légende de la carte

■ Zone d'exclusion de 500m autour des locaux d'habitations, de 300m autour des installations nucléaires de base et des sites SEVESO



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

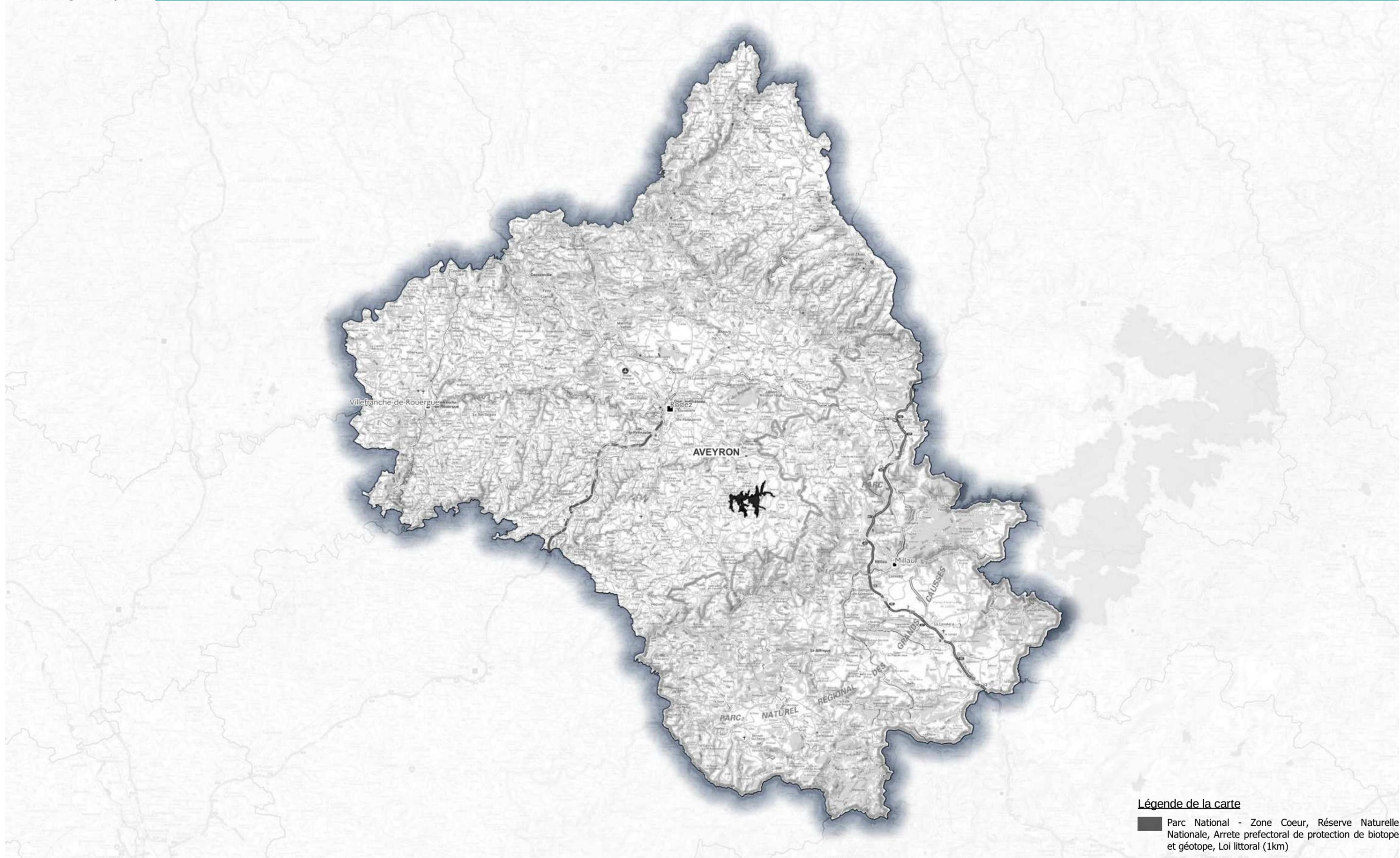
Commentaires :
Données non exhaustives
Manque les données militaires et DGAC



Légende de la carte

- Zone rédhibitoire :
-  Zone de protection radar (SUP PT2)
- Zone de contrainte :
-  Servitude aéronautique de dégagement (civile) (SUP T5)
 -  Servitude aéronautique (SUP)
 -  Zone d'éloignement radar





Légende de la carte

- Parc National - Zone Coeur, Réserve Naturelle Nationale, Arrete prefectoral de protection de biotope et géotope, Loi littoral (1km)



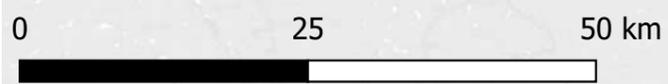
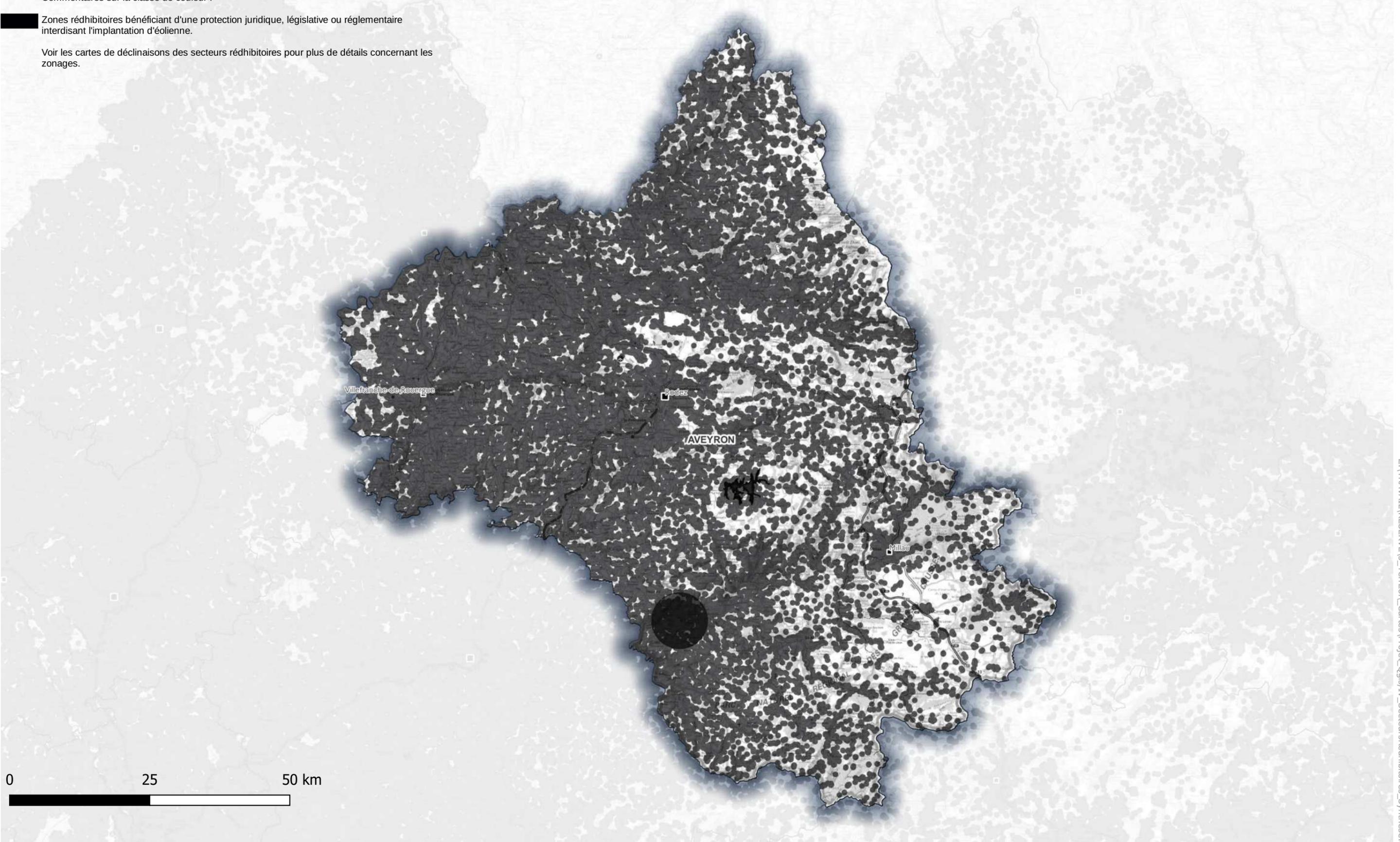


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commentaires sur la classe de couleur :

■ Zones rédhibitoires bénéficiant d'une protection juridique, législative ou réglementaire interdisant l'implantation d'éolienne.

Voir les cartes de déclinaisons des secteurs rédhibitoires pour plus de détails concernant les zonages.

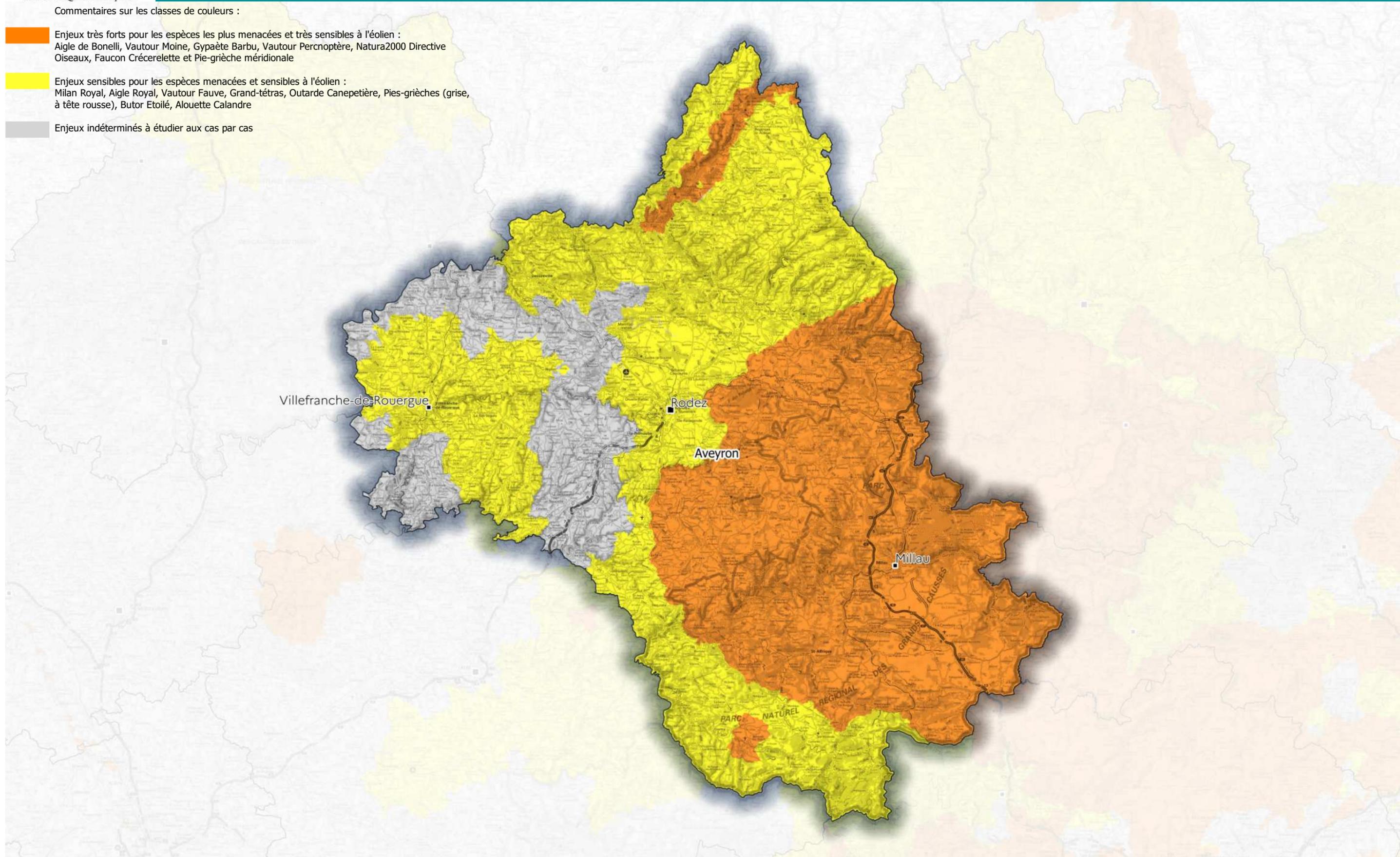


Légende :

- Zone d'exclusion de 500m autour des locaux d'habitations, de 300m autour des installations nucléaires de base et des sites SEVESO, Zone de protection des radars, Parc National - Zone Coeur, Réserve Naturelle Nationale, Arrêté préfectoral de protection de biotope et géotope, Loi littoral (1km)

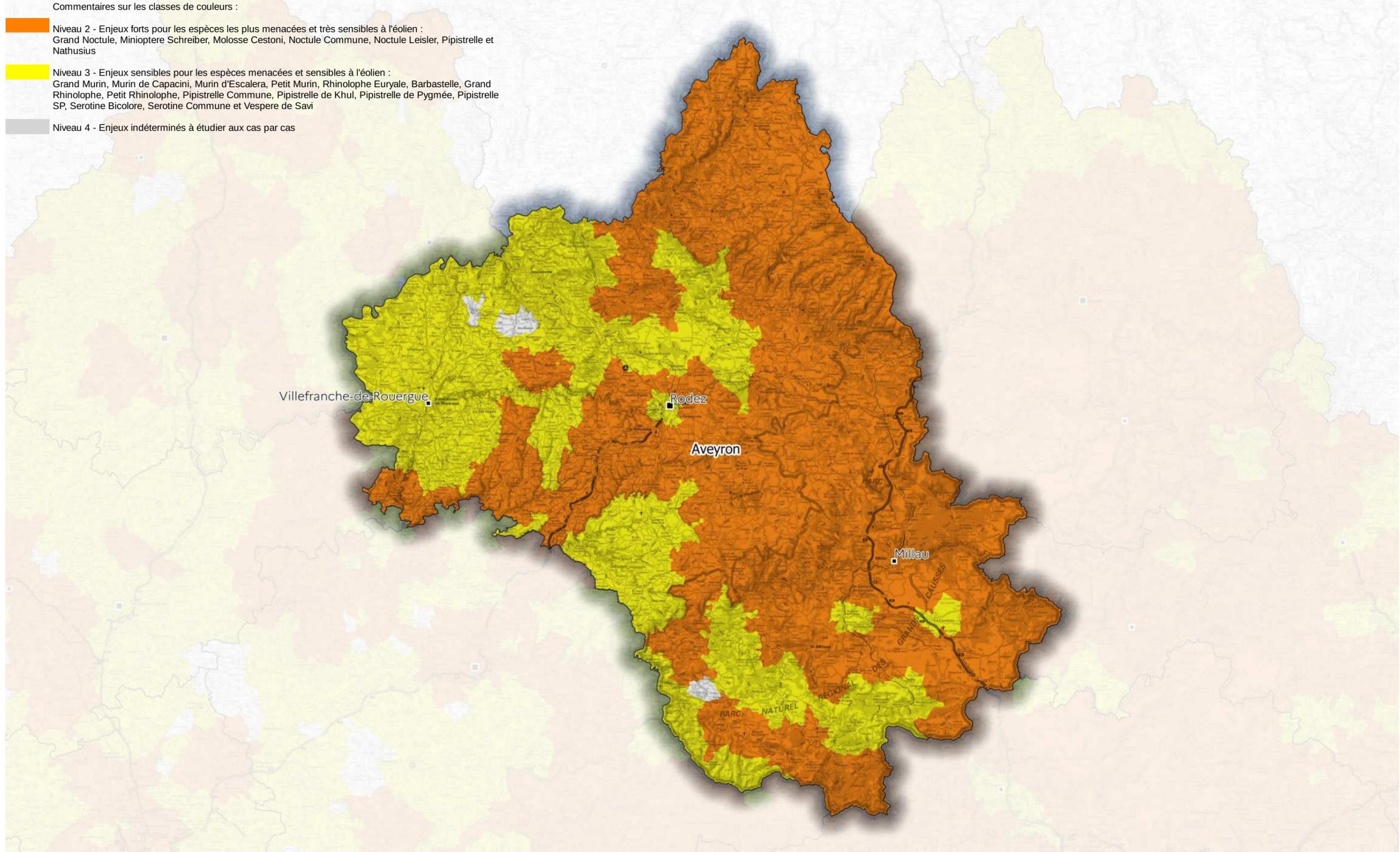
Commentaires sur les classes de couleurs :

-  Enjeux très forts pour les espèces les plus menacées et très sensibles à l'éolien : Aigle de Bonelli, Vautour Moine, Gypaète Barbu, Vautour Percnoptère, Natura2000 Directive Oiseaux, Faucon Crécerellette et Pie-grièche méridionale
-  Enjeux sensibles pour les espèces menacées et sensibles à l'éolien : Milan Royal, Aigle Royal, Vautour Fauve, Grand-tétrás, Outarde Canepetière, Pies-grièches (grise, à tête rousse), Butor Etoilé, Alouette Calandre
-  Enjeux indéterminés à étudier aux cas par cas



Commentaires sur les classes de couleurs :

-  Niveau 2 - Enjeux forts pour les espèces les plus menacées et très sensibles à l'éolien : Grand Noctule, Minioptère Schreiber, Molosse Cestoni, Noctule Commune, Noctule Leisler, Pipistrelle et Nathusius
-  Niveau 3 - Enjeux sensibles pour les espèces menacées et sensibles à l'éolien : Grand Murin, Murin de Capacini, Murin d'Escalera, Petit Murin, Rhinolophe Euryale, Barbastelle, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Pipistrelle Commune, Pipistrelle de Khul, Pipistrelle de Pygmée, Pipistrelle SP, Serotine Bicolore, Serotine Commune et Vespère de Savi
-  Niveau 4 - Enjeux indéterminés à étudier aux cas par cas

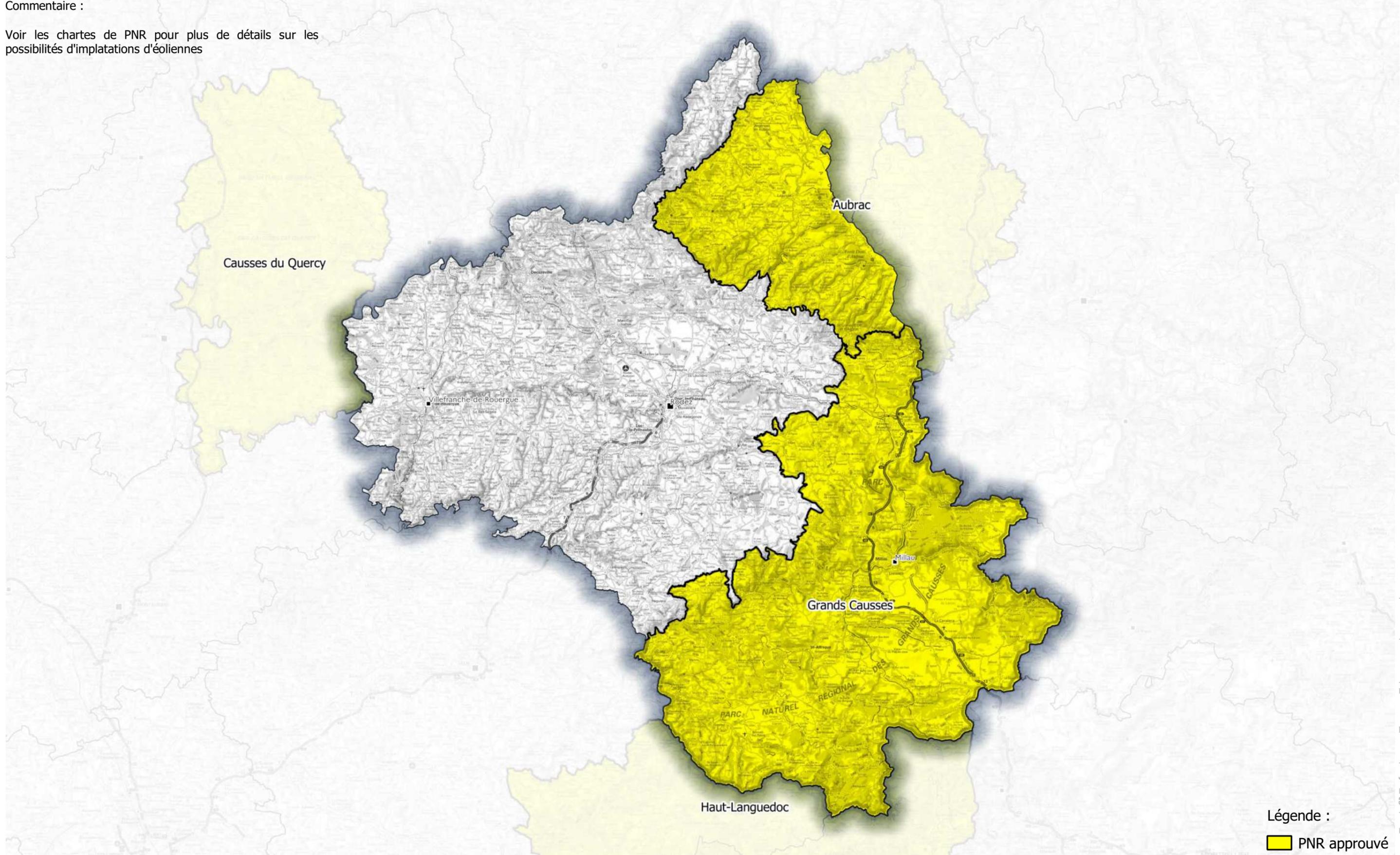


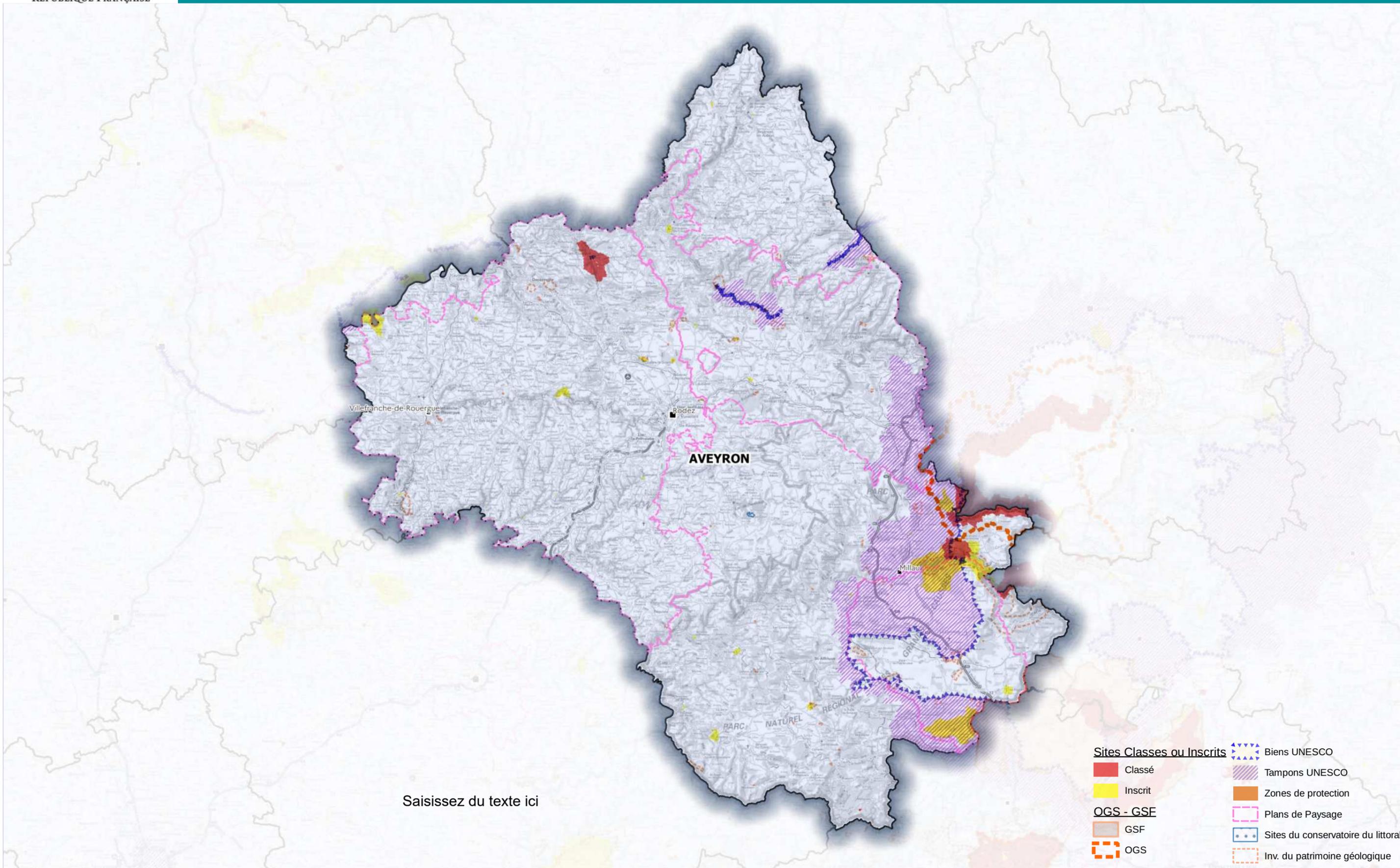


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commentaire :

Voir les chartes de PNR pour plus de détails sur les possibilités d'implantations d'éoliennes



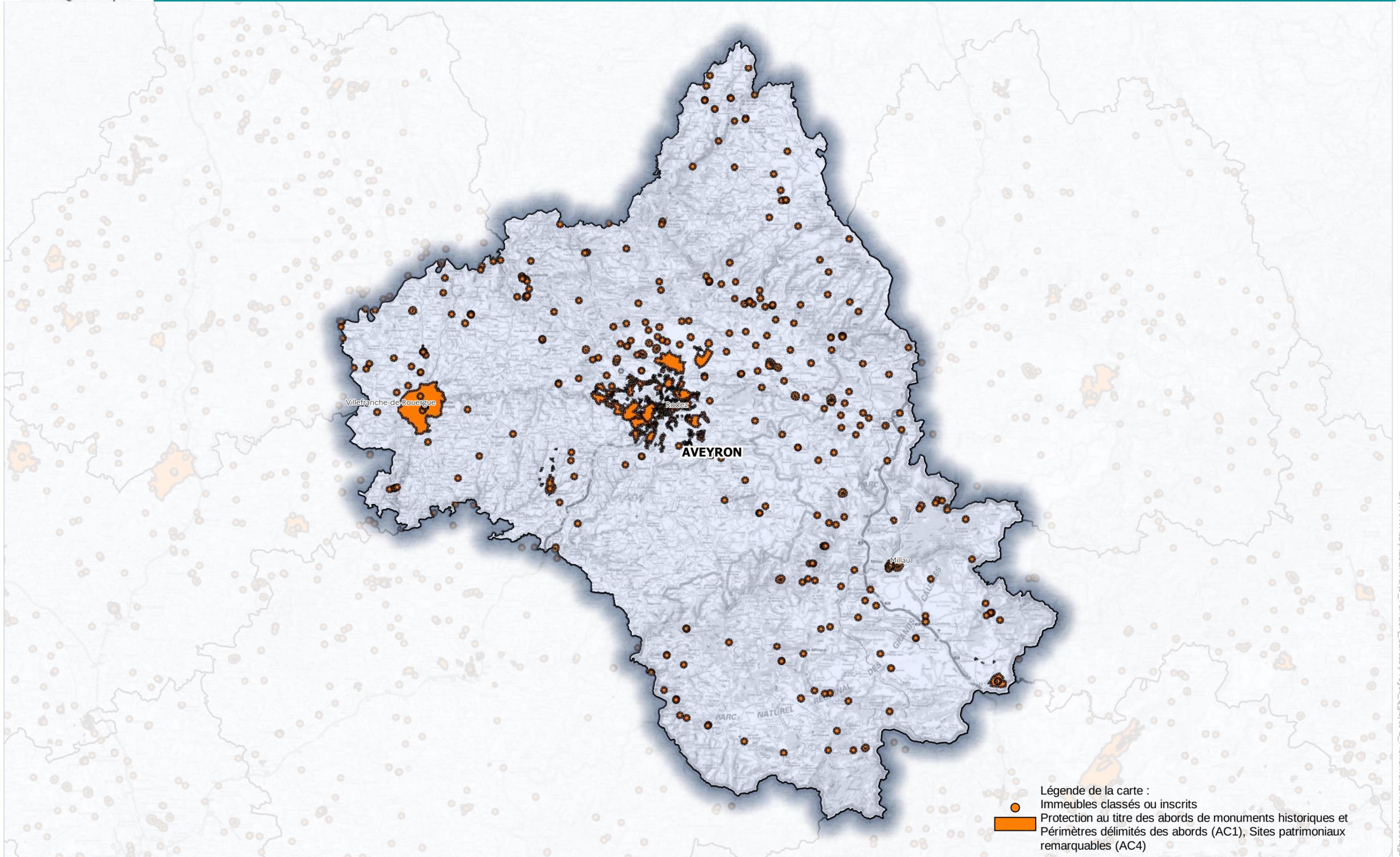


Saisissez du texte ici

- | | |
|---|--|
| Sites Classés ou Inscrits |  Biens UNESCO |
|  Classé |  Tampons UNESCO |
|  Inscrit |  Zones de protection |
| OGS - GSF |  Plans de Paysage |
|  GSF |  Sites du conservatoire du littoral |
|  OGS |  Inv. du patrimoine géologique |



Z:\TRAVAIL\RESERVE\5_TerrEol_Cartes\Projet_QGIS\II-1_Paysage.qgz

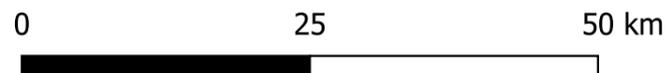
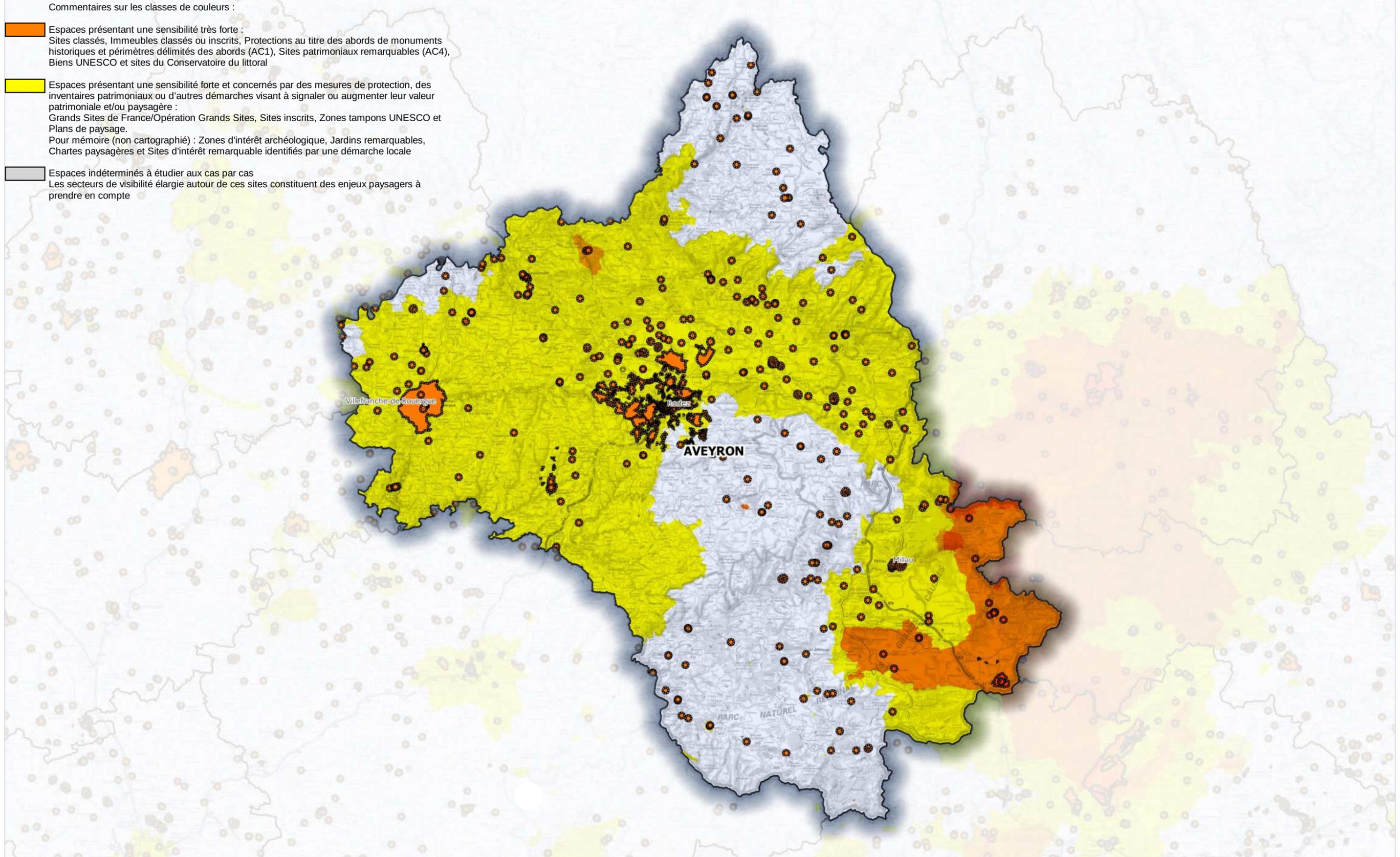


Légende de la carte :
● Immeubles classés ou inscrits
■ Protection au titre des abords de monuments historiques et Péri mètres délimités des abords (AC1), Sites patrimoniaux remarquables (AC4)

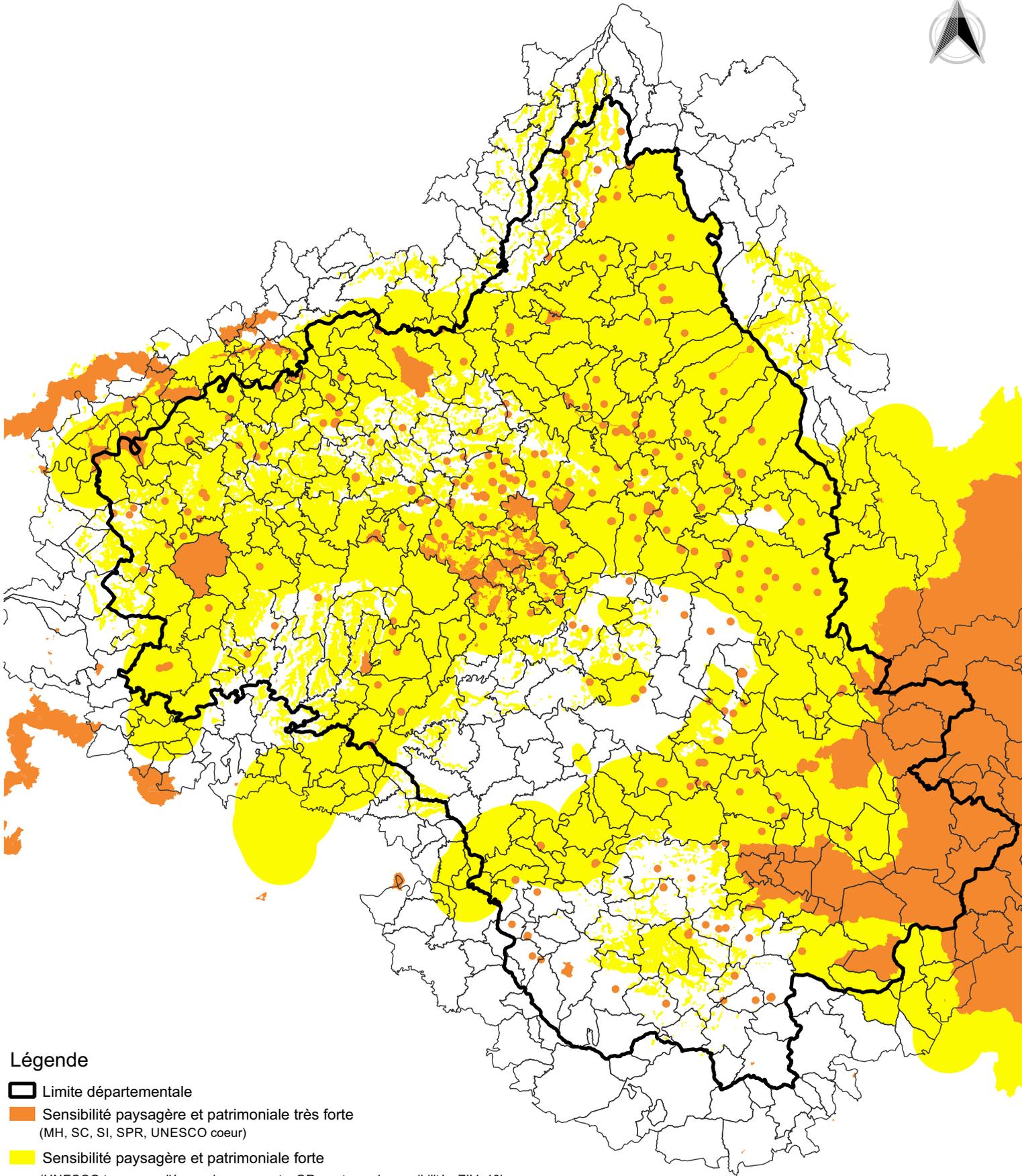


Commentaires sur les classes de couleurs :

- Espaces présentant une sensibilité très forte :
Sites classés, Immeubles classés ou inscrits, Protections au titre des abords de monuments historiques et périmètres délimités des abords (AC1), Sites patrimoniaux remarquables (AC4), Biens UNESCO et sites du Conservatoire du littoral
- Espaces présentant une sensibilité forte et concernés par des mesures de protection, des inventaires patrimoniaux ou d'autres démarches visant à signaler ou augmenter leur valeur patrimoniale et/ou paysagère :
Grands Sites de France/Opération Grands Sites, Sites inscrits, Zones tampons UNESCO et Plans de paysage.
Pour mémoire (non cartographié) : Zones d'intérêt archéologique, Jardins remarquables, Chartes paysagères et Sites d'intérêt remarquable identifiés par une démarche locale
- Espaces indéterminés à étudier au cas par cas
Les secteurs de visibilité élargie autour de ces sites constituent des enjeux paysagers à prendre en compte



D'après les données de l'étude départementale en cours de validation



Légende

-  Limite départementale
-  Sensibilité paysagère et patrimoniale très forte
(MH, SC, SI, SPR, UNESCO cœur)
-  Sensibilité paysagère et patrimoniale forte
(UNESCO tampon, vallées majeures, monts, GR, secteurs de sensibilité - ZIV<10km,
Axes routiers A75 et RN88)

Le département de l'Aveyron est le premier des 13 départements de la région Occitanie en termes de production d'énergies renouvelables : n°1 sur l'hydroélectricité, n°2 sur l'éolien , n°6 pour le solaire Photovoltaïque et n°7 pour la biomasse.

Le contexte aveyronnais : du potentiel mais ...

- Un fort potentiel éolien : l'Aveyron fait partie des départements français disposant sur une partie de son territoire d'un gisement éolien important et particulièrement prisé pour l'énergie éolienne. Il est principalement balayé par deux vents dominants : la Tramontane et le vent d'Autan.
- La richesse des paysages constitue un trait de caractère fort du département (Aubrac, Causses, Monts, Rougiers...), avec un relief marqué, des lignes de crêtes, des plateaux, des causses et des vallées qui renforcent les sensibilités paysagères, des biens UNESCO (Causses et Cévennes, Chemins de Saint Jacques de Compostelle).
- Des espèces particulièrement sensibles à l'éolien et protégées (avifaune et chiroptères) sont très présentes.
- Le réseau électrique de transport (conçu à l'origine pour la production hydroélectrique et le ferroviaire et adapté à des zones de faible consommation) est à saturation et nécessite d'être renforcé.
- Un mitage important de l'habitat sur certains secteurs sans implantation d'éolienne à ce jour (Ségala, Ouest Aveyron et Ruthénois).
- Un grand nombre d'associations "peu favorables" au développement de l'éolien terrestre.

Les derniers chiffres

Le département compte au 15 septembre 2021, 32 parcs autorisés pour 238 éoliennes pour une puissance cumulée de 545 MW :

- 21 parcs en service avec 157 éoliennes pour 352 MW,
- 11 parcs en attente de mise en œuvre avec 81 éoliennes pour 193 MW.

A mettre en parallèle avec 30 parcs refusés pour 239 éoliennes pour 537 MW.

Les perspectives à court terme :

- 7 dossiers en cours d'instruction pour 42 éoliennes et 137 MW
- des projets de repowering pour des parcs déjà en service sont d'ores et déjà annoncés.

Le pôle départemental des énergies renouvelables : la MISAP (*Mission Inter-Services Aménagement et Paysage*)

Le pôle EnR, appelé MISAP, joue un rôle d'échange et de coordination et sa vocation est d'examiner certains projets EnR à la demande des développeurs (parcs éoliens, centrales photovoltaïques au sol, éventuellement méthaniseurs...), les projets de chartes et de stratégies de développement des EnR et de permettre une interaction entre les services de l'État, les acteurs du territoire et les développeurs.

La MISAP réunit les services de l'État (DREAL, DDT, UDAP, préfecture, ...), les collectivités concernées, des chambres consulaires (Chambre d'Agriculture), des établissements publics (ONF, OFB), des syndicats mixtes (PNR) et d'autres structures si nécessaire, en fonction des enjeux déterminés localement.

Les échanges permis par ces pôles permettent d'orienter et d'accompagner les projets le plus en amont possible, en fonction des sensibilités locales. Ce partage d'informations communes vise une plus large prise en compte des enjeux liés au paysage, à la biodiversité, au patrimoine, aux pratiques agricoles, à l'urbanisme, aux risques...

Un document de référence en cours d'actualisation : la réflexion cadre pour un développement de l'énergie éolienne en Aveyron de 2009

Depuis plus de 10 ans, la réflexion cadre constitue une référence commune pour faire valoir l'intérêt de chacun, sans compromettre l'intérêt général : il s'agit d'un document d'orientation qui contribue à la réalisation de projets en adéquation avec le contexte local.

La carte de synthèse a pour objectif de présenter de manière globale à l'échelle du département, les secteurs à forts enjeux et les secteurs potentiels pour le développement de l'éolien. A noter que 2 secteurs ont été considérés comme incompatibles avec le développement de l'éolien industriel : l'Aubrac et le Larzac.

En 2019, dans un objectif de mise à jour de la réflexion cadre de 2009 et du dire de l'État quant au développement de l'éolien sur le département de l'Aveyron, l'Etat a piloté une étude intitulée "La contribution de L'énergie éolienne dans le mix énergétique".

Les éléments de l'étude n'ont à ce stade pas fait l'objet d'échanges. Les données de cette dernière pourront être valorisées et utilisées dans le cadre de la réflexion sur la planification territoriale de l'éolien menée à l'échelle régionale.

Des collectivités territoriales qui ont pris en compte le développement de l'éolien dans leurs projets de territoire (Charte de PNR) ou documents de planification de type PCAET, SCOT et PLUi (avec des objectifs en puissance installée ou nombre de mâts, et des échéances différentes).

A titre d'exemple, et sans être exhaustif peuvent être cités :

- la Charte du PNR Aubrac
- le PCAET du PNR des Grands Causses
- le PCAET de Ouest Aveyron Communauté
- le SCOT du Lévezou

En 2021 : quelques éléments d'actualité marquants

- Une action de grande envergure pour la préservation de la biodiversité avec l'opération RIET (Réduction de l'Impact de l'Eolien Terrestre)

L'opération RIET vise à réduire l'impact de l'éolien terrestre sur la biodiversité.

Elle se justifie par :

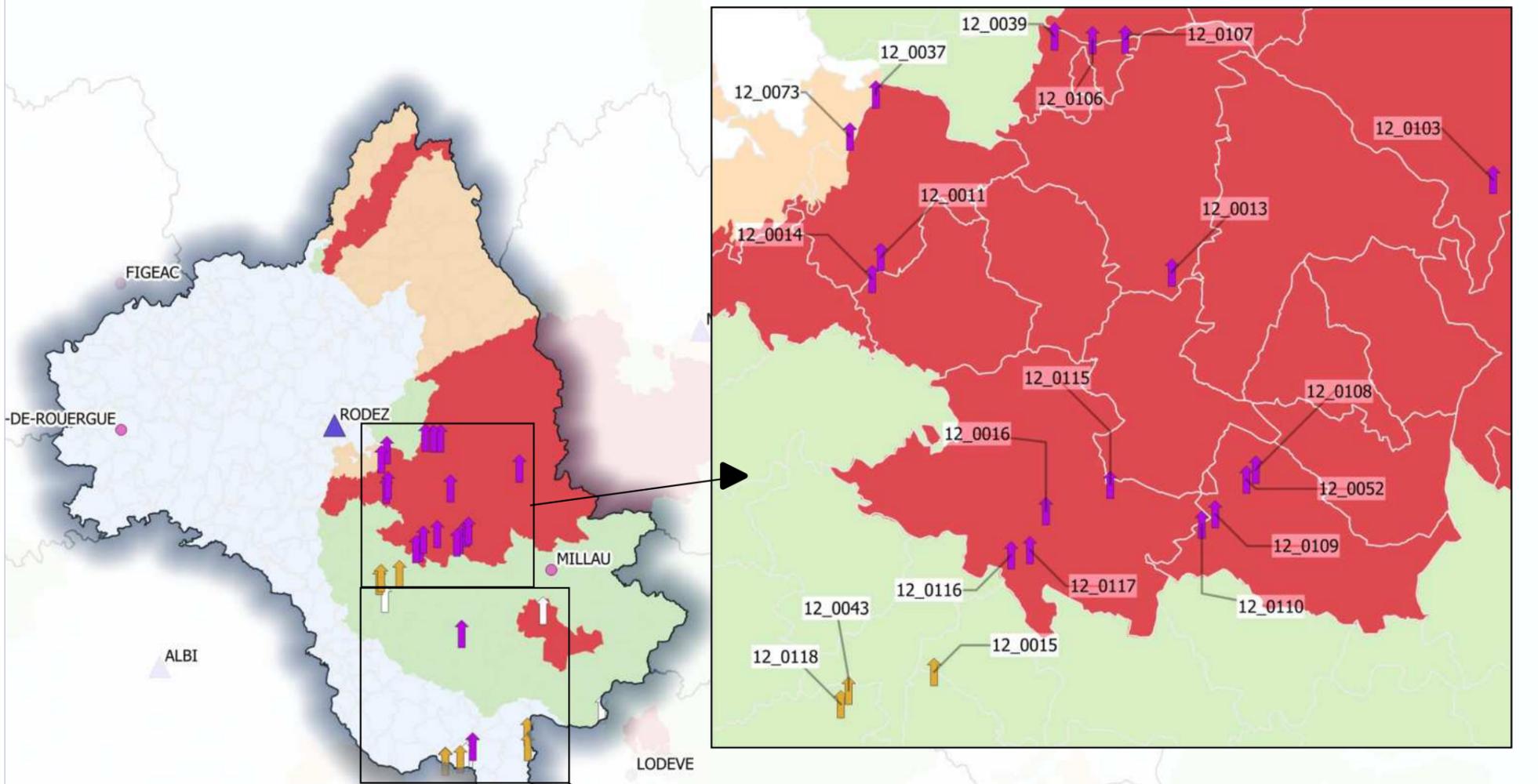
- x l'analyse des suivis environnementaux des parcs éoliens en service qui montre une mortalité importante
- x les signalements de cas de mortalité sur des espèces menacées,
- x des avis récents du CNPN et les constats de plusieurs associations environnementales.

Elle consiste à prescrire par arrêtés préfectoraux des mesures pour réduire la mortalité sur les chiroptères et sur l'avifaune. Des mesures, qui ont fait la preuve de leur efficacité :

- x le bridage pour les chiroptères,
- x la mise en œuvre de systèmes de détection/effarouchement/régulation pour l'avifaune.

En juin 2021, 27 parcs en service ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral (carte en annexe).

- La mise en chantier de trois parcs autorisés : 39 éoliennes pour 103 MW



Cible RIET

id_parc	nom du parc	exploitant	mâts
12_0011	CANET DE SALARS	RDE	4
12_0013	SÉGUR (VIAROUGE)	CENTRALE EOLIENNE DE SEGUR	6
12_0014	CANET DE SALARS	RDE	2
12_0016	LA PLANE	PARC EOLIEN DE SALLES CURAN	20
12_0037	LA BOULESTE	ENEL GREEN POWER FRANCE (EGPF)	5
12_0039	ARQUES 1	EOLIENNES ARQUES 1	4
12_0040	SOUTETS / FAYDUNES	CENTRALE EOLIENNE DES SOUTETS	6
12_0052	PUECH	CENTRALE EOLIENNE DU PUECH	5
12_0071	SEGALASSES	SEGALASSES ENERGIE	7
12_0073	LA BOULESTE II	EDPR FRANCE HOLDING	5
12_0103	MONTFRECH	ESCO	4
12_0106	ARQUES 2	EOLIENNES ARQUES 2	4
12_0107	ARQUES 3	EOLIENNES ARQUES 3	3
12_0108	LES PINS	CENTRALE EOLIENNE DES PINS	1
12_0109	DES PLOS	CENTRALE EOLIENNE DES PLOS	5
12_0110	LA FAGE	CENTRALE EOLIENNE DE LA FAGE	2
12_0115	CABREIRENS	PARC EOLIEN DE CABREIRENS	4
12_0116	PUECH DE NEGRE	PARC EOLIEN DE PUECH NEGRE	3
12_0117	CALSIGAS	EOLIENNES DE CALSIGAS	2
12_0015	AYSSÈNES	AUPIAC DIVERSIFICATION DE CAMARÈS	8
12_0026	ROUSTANS	TAURIAC ENERGIE	8
12_0028	HAUTES-FAGES	MONTAGNOL ENERGIE	8
12_0029	PLO DE LA ROUQUETTE - MURATEL	VALECO	5
12_0030	BOIS DE MERDELOU	FERME EOLIENNE BOIS DE MERDELOU	7
12_0041	PLO DE LA ROUQUETTE - MURASSON	VALECO	1
12_0043	LESTRADÉ-ET-THOUELS	EOLIENNES LESTRADE	4
12_0118	LESTRADÉ-ET-THOUELS	EOLIENNE CITOYENNE LESTRADE	1

Autres parcs en service

id_parc	nom du parc	exploitant	mâts
12_0047	MERDELOU ET FONTANELLES	SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA CENTRALE EOLIENNE DE FONTANELLES (SECEF)	6
12_0048	AUPIAC	AUPIAC DIVERSIFICATION	2
12_0050	BROQUIÈS	M. GENIEYS	2
12_0056	LA BAUME	CEPE DE LA BAUME	6
12_0068	CORNUS	Mr BESSIERE Mr VIDAL	1
12_0113	MERDELOU	SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA CENTRALE EOLIENNE DU MERDELOU (SECEM)	6

Légende

Cible RIET 2021 [27]

↑ Chiroptères [8]

↑ Avifaune et Chiroptères [19]

↑ Autres parcs en service

■ Enjeux avifaune et chiroptères très fort

■ Enjeux avifaune très fort

■ Enjeux chiroptères très fort





**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
d'OCCITANIE**

1 rue de la cité administrative
CS 80002
31074 Toulouse Cedex 9
tel 05 61 58 50 00
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr